



Doc. 592

07 décembre 1956

N° 027 - Sur la Recommandation 92 relative à l'adaptation spirituelle des jeunes réfugiés venant des pays de l'Europe de l'Est

Question écrite n° 27 au Comité des Ministres

de M. Frans J. GOEDHART, Pays-Bas

M. GOEDHART

demande au Comité des Ministres s'il a maintenant terminé ses études relatives à la Recommandation 92 (Adaptation spirituelle des jeunes réfugiés venant des pays de l'Europe de l'Est), études qu'il déclarait avoir entreprises dans son dernier rapport à l'Assemblée ([Document 543](#), paragraphes 47, 48 et 49) et si, eu égard aux économies réalisées du fait que l'Assemblée ne s'est réunie en 1956 que 18 jours au lieu des 30 jours prévus par le Statut, le Comité compte consacrer une partie de l'excédent du budget de l'Assemblée pour 1956 à la Communauté d'Éducation européenne, comme l'Assemblée l'a demandé à l'unanimité.

